

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DE ST-MARTIN

MARDI 26 JANVIER 2021

LIEU ET DATE : Salle bourgeoisiale / Mardi 26 janvier 2021 à 19h30

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire bourgeoisiale est réunie à la salle bourgeoisiale de St-Martin. L'assemblée débute au terme de l'assemblée primaire municipale.

Conformément à l'art. 6° de l'ordonnance 2 Covid-19, un plan de protection est mis en place et une liste des présences est tenue.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
2. Présentation du budget 2021 de la Bourgeoisie
3. Budget 2021 de la Bourgeoisie ; Adoption
4. Plan financier 2021-2024 de la Bourgeoisie ; Présentation
5. Organe de révision pour la période 2021-2024 ; Nomination
6. Commission bourgeoisiale 2021-2024 ; Nomination
7. Divers

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET VERIFICATIONS D'USAGE

Le Président Alain Alter ouvre l'assemblée et salue cordialement les bourgeoises et bourgeois qui ont pris part à cette assemblée primaire.

L'assemblée primaire a été convoquée le 17 décembre 2020 par affichage aux piliers publics, flyer envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (loi sur les communes).

Le Président désigne Mme Angélique Barraud en qualité de scrutatrice, et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

2. PRESENTATION DU BUDGET 2021 DE LA BOURGEOISIE

Michel Gaspoz, Secrétaire communal, présente le budget de fonctionnement 2021 de la Bourgeoisie, lequel affiche les résultats suivants :

– Charges de fonctionnement	CHF 452'920.00
– Revenus de fonctionnement	CHF 464'020.00
– Marge d'autofinancement	CHF 11'100.00

Le budget de fonctionnement 2021 prend notamment en compte les éléments suivants :

– Travaux de soins aux forêts	CHF 350'000.00
– Subventions forestières liées aux soins aux forêts protectrices	CHF 300'000.00
– Vente de bois de service et d'industrie	CHF 100'000.00
– Location du tracteur HSM au triage forestier d'Evolène	CHF 28'000.00

Le budget 2021 de la Bourgeoisie ne prévoit aucun poste d'investissement.

3. BUDGET 2021 DE LA BOURGEOISIE ; ADOPTION

Conformément aux art. 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur le budget bourgeoisial.

Soumis au vote, l'assemblée primaire adopte, à l'unanimité, le budget 2021 de la Bourgeoisie de St-Martin, tel que présenté.

4. PLAN FINANCIER 2021-2024 DE LA BOURGEOISIE ; PRESENTATION

Le Secrétaire communal commente le plan financier 2021-2024, lequel a été élaboré conformément à l'art. 79 de la loi sur les communes et aux art. 18 et suivants de l'ordonnance sur la gestion financière des communes.

Les principaux chiffres peuvent se résumer de la manière suivante :

- Somme des investissements nets 2021-2024	CHF	0.00
- Marge d'autofinancement cumulée 2021-2024	CHF	26'040.00
- Fortune nette projetée au 31.12.2024	CHF	131'179.00

Aucun investissement n'est prévu dans le cadre du plan financier 2021-2024.

Le plan financier 2021-2024 a été approuvé par le Conseil municipal en séance du 17 décembre 2020, conformément à l'art. 20 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004.

Le plan financier 2021-2024 est porté à la connaissance de l'assemblée primaire conformément à l'art. 18 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004.

5. ORGANE DE REVISION POUR LA PERIODE 2021-2024 ; NOMINATION

Sur proposition du Conseil municipal, l'assemblée primaire nomme, à l'unanimité et à main levée, la fiduciaire Fidaq SA, Chemin du Vieux-Canal 15, 1950 Sion, en qualité d'organe de révision pour la période 2021-2024.

6. COMMISSION BOURGEOISIALE 2021-2024 ; NOMINATION

Le Président rappelle que le règlement de la Bourgeoisie précise à l'art. 2 :

¹ *Sous réserve des compétences de l'assemblée bourgeoise, l'administration et la gestion des avoirs bourgeoisiaux sont confiées au Conseil municipal, aussi longtemps que l'assemblée bourgeoise n'a pas élu de Conseil bourgeoisial.*

² *Dans ce cas, l'assemblée bourgeoise nomme au début de la période administrative une commission composée de 3 bourgeois.*

³ *Cette commission est désignée lors de la première assemblée bourgeoise qui suit le renouvellement des autorités municipales. L'élection a lieu au scrutin secret, selon le système majoritaire. Lorsque le nombre de candidats proposés ne dépasse pas le nombre de membres à élire, l'élection a lieu tacitement.*

⁴ *La commission se constitue elle-même. Elle doit être consultée par le Conseil municipal en cas de conflits d'intérêts entre la Commune municipale et la Commune bourgeoise.*

Le Conseil municipal propose les personnes suivantes en qualité de membres de la commission bourgeoise pour la période 2021-2024 :

- David Beytrison, Rue du Nord 5, 1969 Trogne
- André-Emile Vuignier, Route des Mayens 32, 1969 Suen
- Claude-Alain Zermatten, Rue de la Maison Blanche 2, 1969 Suen

Sur proposition du Conseil municipal, l'assemblée primaire nomme, à l'unanimité et à main levée, David Beytrison, André-Emile Vuignier et Claude-Alain Zermatten, en qualité de membres de la commission bourgeoise pour la période 2021-2024.

5. DIVERS

Le Président ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée primaire.

Intervention de M. Bernard Voide

M. Voide remercie la Bourgeoisie de St-Martin ainsi que le triage forestier d'Evolène pour les travaux de coupe de bois effectués sur le territoire de l'alpage de Loveignoz.

Pour conclure, **le Président** exprime sa plus vive reconnaissance envers les membres du Conseil municipal pour leur objectivité et leur motivation exemplaires. Il remercie le personnel de l'administration communale, de l'équipe technique, ainsi que l'ensemble des employés communaux pour leur dévouement.

Le Président adresse également ses remerciements à tous les bénévoles, aux sociétés locales et à chaque membre de la Commune contribuant à faire de St-Martin une terre d'accueil et de bien-être.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'assemblée primaire bourgeoise et remercie les personnes présentes pour l'intérêt manifesté en faveur du développement de notre Commune. Il souhaite à chacune et à chacun une excellente soirée.

BOURGEOISIE DE SAINT-MARTIN

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal